



FLASH INFO ORIGINE / MODALITES DE RECUPERATION DE CREDIT TEMPS

Les personnels sont toujours dans l'attente !

A l'occasion du dernier CTAP du 24 octobre, qui validait un protocole étendant l'application de la note du 28 avril 2014 aux personnels techniques, **la CGT a interpellé la DAP sur l'absence d'application de cette note en l'absence du paramétrage d'ORIGINE.** L'administration s'était engagée à rendre applicable ces dispositions plus favorables aux agents avant le 1^{er} janvier 2015.

Comme l'on pouvait malheureusement s'en douter il y a déjà plus de 6 mois, l'administration a joué la montre pour des raisons budgétaires principalement (car modifier des paramètres a un coût) et ne pourra être en mesure de faire appliquer ces dispositions qu'au 1^{er} janvier 2015.

Ces avancées ont été acquises pour les personnels d'insertion et de probation, les ASS et les administratifs en horaires variables grâce à la mobilisation initiée par la CGT et ont pu s'étendre à une autre catégorie de personnels. Nous nous en félicitons !

Mais pour l'instant plus d'un an après la mobilisation dans les SPIP, les promesses restent lettres mortes. Nous ne saurons être bernés par les considérations informatiques et budgétaires : ce dispositif doit s'appliquer et **nous incitons tous les personnels à solliciter les récupérations de crédit temps dans le respect de la note du 28 avril 2014 sur la base d'un déclaratif horaire.**

Pendant ce temps, un grand nombre de personnels continuent de se faire écrêter une palanquée d'heures. **Cela est intolérable ! L'écrêtage c'est le chiffre noir d'un travail qui n'est pas pris en compte par l'administration et qui n'est qu'un petit bout de l'iceberg des carences d'emplois tous personnels confondus, c'est le chiffre noir de conditions de travail dégradées, celui du burn-out des personnels, le chiffre noir d'organisations de service inadaptées ...**

Enfin les modalités de récupération de crédit temps seront loin de régler tous les problèmes liés au temps de travail et la CGT ne désarme pas face à la mauvaise volonté de l'administration. **La CGT exige que tous les textes soient respectés, qu'importe que le logiciel ORIGINE ne s'y adapte pas ! Ce logiciel peine à se plier à la loi, n'acceptons pas que l'administration s'en serve pour régir nos vies au travail en réduisant nos droits !** Le non-respect de la circulaire fonction publique pour la proratisation des RTT en cas de congés maladie en est un des exemples les plus flagrants.

La CGT reste combative sur tous ces sujets et ne laissera pas d'autres syndicats opportunistes refaire l'histoire sur ce que les personnels dans les SPIP ont revendiqué et obtenu grâce à leur persévérance !

Montreuil, le 27 octobre 2014